



**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS**

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55

E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

Madame, Monsieur,

Afin de **confirmer votre inscription en première année de formation pour la scolarité 2021/2022**, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Psychothérapique de l'Ain, nous vous demandons de nous adresser le **coupon réponse renseigné ci-dessous accompagné** :

- D'un chèque de 170,00 euros correspondant au montant des droits d'inscriptions universitaires (tarif 2020/2021) libellé à l'ordre de « IFSI CPA ». Ce chèque sera encaissé même en cas de désistement.

A l'adresse suivante :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
12 RUE DU PELOUX
01000 BOURG EN BRESSE**



COUPON REPONSE

Je soussigné(e)

m'engage

- **A confirmer mon inscription en première année 2021/2022**, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Psychothérapique de l'Ain et je joins un chèque de 170,00 Euros correspondant à l'inscription universitaire 2021/2022.
- **A poursuivre les modalités d'inscription.**
- **A prendre connaissance des obligations vaccinales, d'immunisation et à prendre rendez-vous très rapidement avec mon médecin traitant si je ne suis pas encore vacciné(e) contre l'hépatite B.**

Date et signature



**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS**
12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55
E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

**DOSSIER D'INSCRIPTION FORMAT PAPIER ET AVEC PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FAIRE
PARVENIR IMPÉRATIVEMENT PAR VOIE POSTALE**

Vous devez renvoyer votre dossier au plus tard le :

- **20 juillet 2021 à 12 H**, cachet de la poste faisant foi, pour les candidats ayant accepté définitivement entre le 27 mai 2021 et le 16 juillet 2021.
- **27 août 2021 à 12 H**, cachet de la poste faisant foi, pour les candidats ayant accepté définitivement entre le 17 juillet 2021 et le 23 août 2021.
- **Dans les plus brefs délais**, pour les candidats ayant accepté définitivement à partir du 24 août 2021.

Nom – Prénom :

Merci de cocher la liste et de joindre les documents demandés :

- Fiche de renseignement dûment complétée (FORMULAIRE N° 1).**
- Une **attestation d'admission** sur Parcoursup
ou attestation de désinscription ou de non inscription pour les candidats sélectionnés par Formation Professionnelle Continue.
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC** « Contribution Vie Etudiante Et De Campus » d'un montant de 92,00 EUROS,
ou d'exonération de la CVEC, pour les candidats en Formation Professionnelle Continue.
Se connecter sur le site du CROUS <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.
- 1 photocopie de votre diplôme du baccalauréat** (pour les bacheliers 2021 dès l'obtention du diplôme) ainsi que tous autres diplômes obtenus certifiée conforme à l'original par vous-même (notez la mention « document certifié conforme à l'original », datez et signez).
Pour les baccalauréats étrangers, fournir l'attestation de comparabilité délivrée par le Centre ENIC-NARIC ainsi qu'une attestation de niveau de langue français requis B2.
- 1 photocopie de l'AFGSU niveau 2** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) si vous l'avez effectué et/ou l'attestation de réhabilitation si > 4 ans.
- 1 chèque d'un montant de 150 EUROS** à l'ordre « IFSI du CPA » pour les frais de scolarité (correspondant aux frais de correspondances, copies de dossiers etc...).

1 chèque d'un montant de 50 EUROS, non encaissé, à l'ordre « CPA » pour l'utilisation de la bibliothèque médicale du Centre Psychothérapique de l'Ain (facultatif).

1 photocopie de l'attestation en cours de validité de l'immatriculation à la Sécurité Sociale (site ameli.fr).

1 Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant (pour versements divers – indemnités de stage, frais de déplacement...).

1 photocopie de votre pièce d'identité (les deux faces sur le même côté, photo lisible).

1 photocopie de la carte grise pour le véhicule utilisé pour les déplacements en stage.

1 photocopie de l'attestation d'assurance (carte verte) de votre véhicule (année en cours).

1 attestation d'assurance « responsabilité civile » à votre nom.

Les candidats doivent être titulaires d'une assurance « Responsabilité Civile Vie Privée » couvrant tous les dommages causés aux tiers (accidents corporels, accidents matériels et dommages immatériels) tant à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, qu'au cours des stages et des trajets.

1 attestation de responsabilité civile professionnelle avec protection juridique à votre nom.

Afin de faciliter votre démarche auprès de votre assureur voici les garanties qui doivent être reprises dans votre contrat : « le présent contrat garantit la responsabilité de l'assuré dans les conditions prévues aux conditions générales dans le cadre des stages, quel que soit le terrain de stage, ainsi qu'à l'occasion des trajets qualifiés de professionnels ».

Vous pouvez souscrire auprès de la MACSF, la MEDICALE, la GMF, la SMERRA, etc...

FORMULAIRE N° 2 – CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE : à apporter au plus tard le jour de la rentrée.

FORMULAIRE N° 3 – ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES : à apporter au plus tard le jour de la rentrée.

FORMULAIRE N° 4 – Demande de dispense d'enseignements (si besoin).

FORMULAIRE N° 5 – Demande d'aménagement des études (si besoin).

Dès la rentrée de septembre, vous aurez à acheter des tenues professionnelles (prix approximatif de 80 Euros les 5 tenues). Un chèque vous sera demandé dans la première quinzaine de septembre 2021.

Dès réception de votre dossier d'inscription, le service de santé au travail du CPA vous convoquera pour un rendez-vous dans l'été.

DOSSIER MEDICAL
DOCUMENT A APPORTER AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTREE

L'admission définitive est subordonnée à la production :

Au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que « *vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession infirmier(ère)* » : **FORMULAIRE N° 2**

Vous trouverez la liste sur le site internet de l'ARS Auvergne Rhône Alpes ou autres départements.

1 certificat médical attestant : FORMULAIRE N° 3

- Etre à jour de la vaccination DTPolio, BCG primo vaccination.
- Etre à jour de la vaccination hépatite B.

Il est vivement conseillé aux candidats non vaccinés contre l'hépatite B de débiter cette vaccination dès la constitution du dossier d'inscription car le schéma vaccinal complet nécessite trois injections. L'entrée en stage est impossible si le candidat n'a pas de couverture maximale.

- Fournir un résultat de tubertest de moins de 3 mois (à défaut il pourra être réalisé dans certains cas lors de la visite médicale au service de santé au travail du CPA).
- Les vaccinations coqueluche, grippe, rubéole-oreillons-rougeole, varicelle sont recommandées.

Tout manquement à ces impératifs entrainera l'arrêt immédiat de la formation pour inaptitude.

INFORMATIONS ET DEMARCHES IMPORTANTES

AIDE REGIONALE :

La campagne de bourses pour les formations sanitaires et sociales 2021/2022 débutera le 1^{er} juin 2021 pour les étudiants qui entreront en formation en première année en septembre 2021.

Votre demande sera validée uniquement dès confirmation de votre entrée en formation.

Pour saisir votre demande rendez-vous sur le site : www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr

Bien lire le règlement d'attribution avant de commencer votre saisie pour connaître vos droits et notamment les conditions de cumuls.

Pour notre établissement le **CODE ETABLISSEMENT** est **ETAB50**

Contactez le secrétariat de l'IFSI si besoin.

Au plus tôt vous faites votre demande de bourse, au plus tôt vous avez la réponse de l'attribution des bourses.

Attention, vous avez jusqu'au 31 octobre 2021 pour réaliser votre demande de bourse régionale.

EQUIPEMENT NUMERIQUE :

En lien avec le développement de la pédagogie à distance, il est indispensable de s'équiper de matériel informatique vous permettant de répondre aux modalités pédagogiques définies par l'Institut. Pour suivre les cours à domicile, participer aux évaluations en distanciel et les rendre dans les délais, il sera impératif d'avoir une connexion réseau (box internet).

La rentrée est programmée le lundi 6 septembre 2021 à 9 H

Dans l'attente, passez un bel été.

Bénéficiez-vous d'une prise en charge financière au titre de la Promotion Professionnelle par votre employeur ou par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé OPCO (CNASEA, ANFH, Fongecif...)?

NON OUI Précisez :

Si oui, percevez-vous une rémunération de cet organisme ? OUI NON

Si oui, votre employeur ou l'OPCO prend-il en charge le coût annuel de la formation ?
OUI NON

Etes-vous demandeur d'emploi ?

Quel est votre numéro d'identifiant ?

Etes-vous indemnisé ?

Connaissez-vous la date de fin de cette prise en charge ?

Autre situation :

Faites-vous des démarches auprès d'un organisme financeur, si oui lequel ?

Si non sollicitez-vous une bourse d'étude ?

En cas de modifications durant votre scolarité (familiale, adresse, RIB, prise en charge, etc...) merci de nous en informer le plus rapidement possible.

Date :

Signature :



**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS**

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55
E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

**CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE (FORMULAIRE N°2)
FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2021/2024 – Rentrée du 06 septembre 2021**

Je, soussigné(e), Dr _____, (Nom, Prénom),

Médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

ATTESTE QUE

M / Mme _____ né(e) le : _____
(Nom – Prénom de l'étudiant)

⁽¹⁾ Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmière

Fait le, _____

Signature et cachet du médecin

(1) Case à cocher



**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS**

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55
E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

**ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION
ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES (FORMULAIRE N°3)**

Conformément à l'arrêté du 2 aout 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique, publié au JO du 13 aout
FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2021/2024 – Rentrée du 06 septembre 2021

Je, soussigné(e), Dr _____, (Nom, Prénom)

ATTESTE QUE

M / Mme _____ né(e) le : _____
(Nom – Prénom étudiant)

Remplit les obligations d'immunisation et de vaccination conforme à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé : obligations d'immunisation et de vaccination prévues les cas échéant par les dispositions du Titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de santé publique

Fait le _____

Signature et cachet du médecin



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55

E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS **FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2021/2024 – Rentrée du 06 septembre 2021**

Conformément à l'arrêté 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, dans ses articles 7 et 8 :

« Art. 7. – Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

« Art.8. – Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- La copie d'une pièce d'identité
- Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers. »

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, merci de remplir et transmettre au secrétariat de l'IFSI le formulaire de demande ci-joint, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Ces documents font partie de votre dossier d'inscription et doivent donc être envoyés à l'Institut de formation dans les délais fixés.

La situation sera étudiée lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de la rentrée scolaire 2021/2022.

Une réponse écrite sera adressée aux étudiants ayant fait la demande.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55
E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS (FORMULAIRE N°4 – Si besoin) FORMATION INFIRMIERE - PROMO 2021/2024 - Rentrée du 06 septembre 2021

Nom (en majuscules) :Nom épouse :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Demande à être dispensé(e) des UE suivantes :

SCIENTES HUMAINES SOCIALES ET DROIT	Dispense(s) souhaitée(s) *
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie S1	
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie S2	
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé S2	
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé S3	
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie S1	
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie S4	
SCIENTES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES	
UE 2.1 Biologie fondamentale	
UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	
UE 2.3 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	
UE 2.10 Infectiologie, hygiène	
SCIENTES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES, INTERVENTIONS	
UE 4.1 Soins de confort et de bien être	
INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURES PROFESSIONNELLES	
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	
METHODE DE TRAVAIL	
UE 6.2 Anglais S1	
UE 6.2 Anglais S2	
AUTRES UE	

* Cases à cocher

Liste des pièces justificatives à joindre :

- Copie d'une pièce d'identité
- Diplôme (précisez) :
- Attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Certificats des employeurs attestant de l'exercice professionnel
- Curriculum vitae
- Lettre motivée de la demande de dispense
- Attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignements en raison de mon parcours professionnel *et/ou* de formation antérieur à l'entrée en IFSI.

J'ai pris connaissance des conséquences d'une dispense, à savoir qu'aucune note ne sera attribuée aux enseignements dont je suis dispensé(e). Ils ne seront donc pas pris en compte dans le cadre d'une éventuelle compensation.

Date de la demande :

Signature du candidat admis :



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55

E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES ETUDES FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2021/2024 – Rentrée du 06 septembre 2021

Conformément à l'arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier, article 4-1 :

« Les étudiants infirmiers peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- **activités complémentaires aux études** : étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau, étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation ;
- **situations personnelles particulières** : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie ;

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagements de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés aux deux alinéas précédents. Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui sont soumis, des aménagements qui peuvent porter en fonction des besoins sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études, ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle de connaissances et de compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement.

Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation. »

Le candidat à l'entrée en formation qui souhaite demander un aménagement de ses études, doit faire ses démarches **dès son inscription**.

Il doit envoyer avec son dossier d'inscription, un formulaire de demande d'aménagement accompagné des pièces suivantes :

- Lettre de demande d'aménagement des études motivée précisant la situation de l'étudiant et le ou les aménagements souhaités.
- Pièces justificatives spécifiques selon le cas de figure, conformément au tableau présent sur le formulaire.

La situation sera étudiée lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de la rentrée scolaire 2021/2022.

Une réponse écrite sera adressée aux étudiants ayant fait la demande.



**INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS**

12 rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55

E-mail : ifsiadm@orsac-cpa01.fr

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES (FORMULAIRE N°5 – Si besoin)
FORMATION INFIRMIERE - PROMO 2021/2024 - Rentrée du 06 septembre 2021**

Nom (en majuscules) :Nom épouse :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Demande à bénéficier d'un aménagement pour la raison suivante :

- Activités complémentaires aux études

Cocher la case correspondant à votre situation	Situation du demandeur	Pièces justificatives à fournir
<input type="checkbox"/>	Étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les 6 derniers mois	Attestation de l'employeur
<input type="checkbox"/>	Étudiants engagés dans plusieurs cursus d'études	Certificat(s) de scolarité ou d'inscription dans un établissement d'enseignement
<input type="checkbox"/>	Étudiants entrepreneurs	Document preuve de la gestion de l'entreprise
<input type="checkbox"/>	Artistes et sportifs de haut niveau	Document du Ministère concerné attestant du haut niveau
<input type="checkbox"/>	Étudiants relevant de l'article L. 611-11 du code de l'éducation	Certificat établi par l'autorité supérieure

Situations personnelles particulières

Cocher la case correspondant à votre situation	Situation du demandeur	Pièces justificatives à fournir
<input type="checkbox"/>	Femmes enceintes	Certificat médical de déclaration de grossesse
<input type="checkbox"/>	Étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant	Justificatif de la situation : livret de famille, attestation médicale de proche aidant
<input type="checkbox"/>	Étudiants en situation de handicap	Certificat médical MDPH de l'année en cours
<input type="checkbox"/>	Étudiants à besoins éducatifs particuliers	Certificat médical MDPH de l'année en cours
<input type="checkbox"/>	Étudiant en situation de longue maladie	Certificat médical

Date de la demande :

Signature du candidat admis :